

Le ragondin

Myocastor Coypus

Description

Le ragondin pèse en moyenne 7 kg pour une taille de 50 cm avec une queue d'une trentaine de centimètres. Ses caractéristiques propres sont ses quatre grandes incisives orange presque rouge, et sa queue cylindrique.

Il a une tête assez grosse par rapport à son corps et des petites oreilles. Ses pattes arrières sont palmées pour faciliter la nage, ses pattes avant - non palmées - comptent 5 doigts avec de longues griffes. Comme il nage beaucoup, son épaisse fourrure est imperméable, de couleur brun-gris-roux. Il a de grandes moustaches blanches sur le museau dont l'extrémité est également blanche.

Le ragondin ne supporte pas les grands froids qui font geler sa queue, qui devient gangrénée et le fait mourir. S'il est très connu pour son activité nocturne, le ragondin vit également aussi le jour.

Habitat

Cet animal vit dans des terriers qu'il creuse le long des cours d'eau.

Alimentation

Le ragondin étant herbivore, il se nourrit d'herbe, de branchages, de racines, de céréales, d'écorces et autres plantes aquatiques.

Reproduction

Il s'agit d'un rongeur qui peut vivre une dizaine d'années et qui se reproduit rapidement. En effet, la femelle peut avoir jusqu'à 3 portées par an comptant chacune jusqu'à 7 petits. (21 individus maximum par an/ femelle).

Menaces

Sur les berges des cours d'eau, le creusement des longs terriers du ragondin entraîne souvent une déstabilisation et une érosion de celles-ci, ou un comblement accéléré lorsqu'il s'agit de fossés ou de canaux. Le réseau de

galeries peut même, lorsque la population est importante, aller jusqu'à fragiliser des ouvrages hydrauliques.

Friand aussi de maïs, de blé et de toutes sortes de légumes, il peut faire des dégâts considérables dans les cultures si elles sont proches de son habitat.

Il déstabilise l'écosystème aquatique par sa surconsommation de plantes aquatiques et par sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques.

En outre, cet animal assez repoussant peut être porteur de maladies comme la leptospirose⁽¹⁾ ou la douve du foie⁽²⁾. Il figure sur la liste publiée par la commission européenne dans le cadre du règlement relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes, et en France, il est inscrit officiellement sur la liste des animaux susceptibles d'être classés nuisibles.

À savoir

Au XIX^{ème} siècle, il est importé d'Amérique du Sud, en effet, l'Europe le convoitait pour sa fourrure...jusqu'à ce que les notables se lassent de ce poil. Les élevages furent stoppés et les animaux remis en liberté : ils se sont si bien acclimatés à leurs nouvelles conditions climatiques et géographiques, qu'ils se sont multipliés jusqu'à ce que leur nombre les rendent envahissants et nuisibles.

⁽¹⁾ Leptospirose : maladie bactérienne

⁽²⁾ Douve du foie : parasite qui pond des oeufs dans l'organisme et entraîne de la fièvre ou encore des douleurs abdominales et des vomissements.



Photo : ©Denis Dodokal

Source : jardinage.lemonde.fr